



Conseil municipal du 12 novembre 2025

Procès Verbal

L'an deux mille **VINGT-CINQ, le douze novembre** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, salle Fame, sous la présidence de M. Lefrançois, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 6 novembre 2025

Présents :

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	GENET Jean
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	CAMUS Cyril
RAGUIN Delphine	BEURRIER Jean-Luc	BRUERE Christiane
BERTRAND Sylviane	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel	ASSELIN Guillaume
BUND Arnaud		

Pouvoir : Arnaud BUND a donné pouvoir à Guillaume ASSELIN
Loïc BORDIER a donné pouvoir à Alain HUAT

Excusée : Chrystelle BARRAU

Secrétaire : Emmanuel AMIOT

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

- Intercommunalité – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre Val de Loire et sa réponse sur la gestion de Tours Métropole Val de Loire pour les exercices 2018 et suivants
- Finances - BP 2025 – Décision modificative n°4
- Finances – Subvention exceptionnelle aux associations
- Finances : Rapport annuel du Maire suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes établi en 2024
- Action sociale – Mise à jour des documents de l'Espace Numérique Oésien

Le PV du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Informations du Maire

M. Le Maire informe les élus des éléments suivants :

Informations du Maire :

- **Vente du bien Place Senghor – Déclaration d'intention d'aliéner**

M. Le Maire informe le conseil municipal du transfert du DIA auprès de l'EPFL Val de Loire. Une visite du bien est programmée. Une demande d'évaluation aux domaines a été sollicitée.

- **Opération de requalification de l'école Dolto**

Les travaux avancent malgré quelques péripéties.

Les fondations de l'extension ont du retard suite à une rupture de canalisation, qui traversait la cour de l'école.

Une canalisation provisoire a été installée. Les fondations sont quasiment terminées.

Le terrassement seront terminés avant Noël ;

Pose des murs début janvier.

La tempête Benjamin a induit une inondation du silo de stockage des plaquettes bois (10 cm).

Cela a induit un retard de livraison de plaquettes et de ce fait, un retard de la mise en chauffe du site.

L'isolation par l'extérieur devrait débuter début décembre jusqu'en mars.

La livraison de la cuisine est prévue début juillet, suivie par la réfection de la cuisine actuelle pendant les vacances d'été.

Il est souligné le partenariat très constructif avec l'équipe enseignante.

- **Gens du Voyage**

Un groupe de Gens du Voyage est installé aux Remédières. Ils arrivent de Vouvray. Des problèmes de propreté sont identifiés. Le propriétaire du terrain a confirmé sa validation pour réaliser un labour tout le long de la voirie dès leur départ.

Les poteaux incendies qui ont été changées au début de l'été ont été dévoyés.

- **Divers**

M. Le Maire fait le point des dernières manifestations : Oé les assos, la prise de commandement du lieutenant de la gendarmerie de La Membrolle / Choisille, la cérémonie du 11 novembre, la réunion de la CSCR ;;;

Agenda institutionnel :

- Cérémonie citoyenneté : samedi 15 novembre à 11h
- Commission sécurité : jeudi 20 novembre à 18h30
- Une naissance-un arbre : dimanche 23 novembre
- Cérémonie nouveaux arrivants : samedi 6 décembre
- Conseil municipal : Mardi 9 décembre à 19h
- Illuminations Noël Mazières : vendredi 12 décembre à 17h30
- Vœux du Maire : vendredi 9 janvier à 19h

Agenda des manifestations :

jeudi 13 novembre 2025	20h30	Oésia	ciné off
samedi 15 novembre 2025	11h	Salle Fame	réunion citoyenneté
samedi 15 novembre 2025	18h30	Fame	Commission sécurité
mardi 18 novembre 2025	15h-19h	Oésia	Don du Sang
vendredi 21 novembre 2025	20h30	Oésia	Aujourd'hui c'est mercredi
dimanche 23 novembre 2025	11h	Pôle petite enfance	1 naissance / 1 arbre
jeudi 27 novembre 2025	20h30	Oésia	ciné off
samedi 6 décembre 2025	11h	Salle Fame	Accueil des nouveaux arrivants
samedi 6 décembre 2025	journée	Oésia	Marché Noël Bambinos
mardi 9 décembre 2025	19h	Oésia	Le temps d'un café #MardiCpermis
jeudi 11 décembre 2025	20h30	Oésia	ciné off
vendredi 12 décembre 2025	soirée	Oésia	Oé Danses Noël Night
vendredi 12 décembre 2025	17h30	Mazières	illuminations Noël
samedi 13 décembre 2025	14h30	Oésia	Coucoucool Match #NoëlCDF
dimanche 14 décembre 2025	15h	Oésia	Lilla
jeudi 18 décembre 2025	20h30	Oésia	ciné off
vendredi 19 décembre 2025	soirée	Oésia	Concert Noël
samedi 20 décembre 2025	20h30	Oésia	Mar+B496:E514ie Modiano & Peter von Poehl / Arman Méliès

2025-11 - 01 – -Intercommunalité – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre Val de Loire et sa réponse sur la gestion de Tours Métropole Val de Loire pour les exercices 2018 et suivants

En présence de M. Le Maire présente le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la Tours Métropole Val de Loire, pour les exercices 2018 et suivants, transmis en date du 2 octobre 2025 ;

Vu les dispositions de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, imposant aux collectivités territoriales membres d'un établissement public de coopération intercommunale de débattre des observations de la CRC dans un délai de six mois ;

Considérant que ce rapport a été notifié à Monsieur Le Président de Tours Métropole Val de Loire le 18 septembre 2025.

Considérant que le Conseil métropolitain, a pris acte de ce rapport lors de sa séance du 29 septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 21 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire et sa réponse sur la gestion de Tours Métropole Val de Loire pour les exercices 2018 et suivants dont un exemplaire est annexé à la présente délibération

M. Chabellard, DGS de la Métropole Tours Val de Loire présente le rapport définitif en rappelant la démarche.

2025-11 - 02 – -Finances - BP 2025 – Décision modificative n°4

Mme Florence DRABIK, Adjointe en charge des Finances, du Budget, des Impôts, des Marchés publics et du Foncier, présente le rapport suivant :

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET COMMUNAL 2025**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Imputation	Objet	Montant
64111 - ADM0 - fin	Rémunérations du personnel	45 000,00 €
Sous-total (I)		45 000,00 €

RECETTES		
Imputation	Objet	Montant
6419 - ADM0 - FIN	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 000,00 €
7066 - EJ05 - ALSH PRIM	Redevances et droits des services à caractère social	16 300,00 €
708888 - ADM0 - FIN	Autres - Transport Scolaire	4 875,00 €
747888 - ADM0 - FIN	Autres - CAF	7 025,00 €
Sous-total (I)		45 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Imputation	Objet	Montant
Sous-total (II)		- €
Total (I + II)		45 000,00 €

RECETTES		
Imputation	Objet	Montant
Sous-total (II)		- €
Total (I + II)		45 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 21 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **VALIDE** la décision modificative n°4 du budget 2025.

2025-11 - 03 – Finances – Subvention exceptionnelle aux associations

Mme Florence DRABIK, Adjointe en charge des Finances, du Budget, des Impôts, des Marchés publics et du Foncier, présente le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux subventions aux associations ;

Vu la demande formulée par l'association ESO – section basket sollicitant une aide financière exceptionnelle ;

Considérant que l'équipe féminine de la section basket de l'ESO a récemment accédé au championnat Nationale 3, niveau national exigeant en termes de préparation, de déplacements et d'équipements ;

Considérant que cette montée représente une avancée significative pour le sport féminin local, valorise l'image de la commune et encourage la pratique sportive auprès des jeunes ;

Considérant que cette accession entraîne des frais supplémentaires pour l'association, notamment en matière de renouvellement des équipements sportifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 21 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros à la section basket de l'ESO, afin de soutenir son développement, accompagner la montée de son équipe féminine en Nationale 3 et participer au renouvellement des équipements sportifs de l'équipe.

2025-11 - 04 – Finances : Rapport annuel du Maire suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes établi en 2024

M. Le Maire présente le rapport suivant :

Par délibération n°2024-12-01 en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle de la gestion de la ville de Notre Dame d'Oé pour les exercices 2019 et suivants.

Le rapport fait état de l'offre des équipements et services culturels, sportifs et sociaux proposée par la commune dont l'entretien pèse sur sa capacité à produire de l'autofinancement ou épargne brute (CAF brute). La commune a dimensionné ses investissements en conséquence, sans emprunter, pour concentrer son effort financier sur l'important projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Dolto.

À l'issue de son contrôle, la chambre a émis cinq recommandations :

- **Recommandation n° 1.** : Établir dans un délai d'un an un inventaire physique et un inventaire comptable en concordance avec l'état d'actif du comptable conformément aux dispositions de l'instruction codificatrice M57.
- **Recommandation n° 2.** : Veiller à la complétude des documents budgétaires dès l'exercice 2024.
- **Recommandation n° 3.** : Présenter les engagements pluriannuels d'investissement dans le rapport d'orientation budgétaire conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales.
- **Recommandation n° 4.** : Publier les informations financières prévues à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.
- **Recommandation n° 5.** : Contrôler les consommations énergétiques facturées pour chaque bâtiment en lien avec l'outil de suivi et de pilotage des consommations mis à disposition par le service commun énergie de la métropole.

L'article L 243-9 du Code des Juridictions Financières (CJF) dispose que dans un délai d'un an, à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de l'assemblée de la collectivité présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 21 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **Prend acte** du rapport présenté par Monsieur le Maire sur les actions entreprises en réponse aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

2025-11 - 05 – Action sociale – Mise à jour des documents de l'Espace Numérique Oésien

M. Jean GENET, Maire-Adjoint délégué aux affaires sociales présente le rapport suivant :

Par délibération n° 2021/05 – 12 du 17 mai 2021, le conseil municipal a approuvé la mise en place l'Espace Numérique Oésien.

Après 4 années de fonctionnement, il est nécessaire de mettre à jour la charte des utilisateurs.
Les modifications portent notamment sur les éléments suivants :

Le dispositif sera gratuit et accessible :

- Aux résidents oésiens ;

- Accessible aux personnes ;
- Sur inscription.

Les utilisateurs auront la possibilité d'accéder en priorité à des démarches administratives en ligne relevant de deux catégories :

- Accès aux principaux services des pouvoirs publics (.gouv)
- Accès aux principales administrations publiques et hospitalières.

Un accompagnant numérique sera à la disposition de l'usager pour réaliser tout ou partie de ses démarches. Le recours à l'accompagnant pourra être personnalisé.

L'espace public numérique sera ouvert au public les jeudi 14h00 à 16h00 sur rendez-vous, à la mairie.

Afin de garantir le bon fonctionnement de ce nouveau service, d'en définir le périmètre et les moyens, des droits et obligations des usagers, le conseil municipal est invité à se prononcer sur différents documents cadre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 21 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Espace Numérique Oésien, annexé à la présente délibération

Questions diverses

Un point sur l'état du terrain du gymnase est fait. Le dossier est actuellement en cours auprès de notre assurance.

La séance est levée à 20H30

Le Maire
Patrick LEFRANÇOIS



Le Secrétaire
Emmanuel AMIOT